

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2012
n° 143

NAISSANCE D'UN PROJET APRÈS CINQ ANS DE GESTATION

PARISIENS, OUVREZ LES YEUX !

Comme chacun le sait, la Mairie fait tout pour protéger notre santé en luttant contre la pollution de l'air et donc en ayant choisi d'éliminer progressivement la voiture de Paris.

C'est pourquoi les automobilistes ne pourront bientôt plus utiliser les voies sur berges. Depuis le début de septembre, la berge rive droite vient de voir ses accès limités. Et en 2013, deux kilomètres de la rive gauche seront totalement interdits à la voiture.

Or, voilà que l'Association Automobile des Avocats décide d'intenter des recours contentieux contre ce projet ! On s'étonne que des gens aussi avertis se réveillent aussi tard après l'épuisement de bien des délais de recours contre ce dossier.



C'était il y a cinq ans qu'il fallait s'en inquiéter et participer aux diverses consultations et enquêtes publiques menées alors par la Mairie, préalables à la délivrance des permis de construire !

Nous constatons une fois de plus le retard de prise de conscience de la population devant tel ou tel projet d'urbanisme concernant son futur cadre de vie. C'est seulement à la vue des grues et des bulldozers que les gens s'émeuvent alors qu'il est trop tard pour contester le projet.

Notre Lettre évoque les dossiers au moment de leur gestation et lorsque des commissions extramunicipales sont convoquées pour recueillir des avis. Ce serait le bon moment pour que les Parisiens se sentent concernés.

Il est déjà trop tard lorsque le Conseil Municipal prend des délibérations.

Or, en matière d'urbanisme, l'administration est une lourde machine que l'on ne peut arrêter qu'en s'y opposant dès qu'elle se met en marche. La curiosité concernant le devenir de leur ville est ce qui manque le plus aux Parisiens. La grande presse d'ailleurs ne consacre que peu d'espace à l'évolution de Paris. Il faut un événement très médiatisé pour que les quotidiens nationaux s'intéressent à notre ville.

Nous espérons que nos lecteurs continueront à nous encourager dans notre mission d'éclaireurs sur le Paris de demain.

François Douady
Vice-président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

41 avenue Foch

Au 41, entre la rue de la Pompe et l'avenue Raymond-Poincaré, habitait le docteur Evans, dentiste américain de Napoléon III et du baron Haussmann.



Sa maîtresse Mery Laurent, un des modèles de Proust pour Odette Swann, l'introduisit auprès de Mallarmé, Manet et Whistler.

Très proche du couple impérial, il aida l'impératrice Eugénie à fuir Paris en 1870. Par la suite, l'hôtel, légué à la ville de Philadelphie, fut loué par l'Etat Français afin de loger les souverains étrangers venus visiter l'exposition universelle de 1900.

Détruit en 1907, cet hôtel fut remplacé par un immeuble de grand luxe construit par l'architecte français André Arfvidson (1870-1935). La façade aux proportions avantageuses est percée de fenêtres de goût néo-XVIII^e siècle, avec ses rambardes de fer forgé et guirlandes ornant les baies.

Au quatrième étage, une loggia à colonnade se laisse porter par un vigoureux encorbellement à console.

La surcharge décorative atteint son comble dans les derniers étages.

53 avenue Foch

Immeuble de rapport construit par l'architecte Charles Abella en 1939. Abella, premier grand prix de Rome, fait partie avec Roux-Spitz des architectes de l'École de Paris formés aux Beaux-Arts.

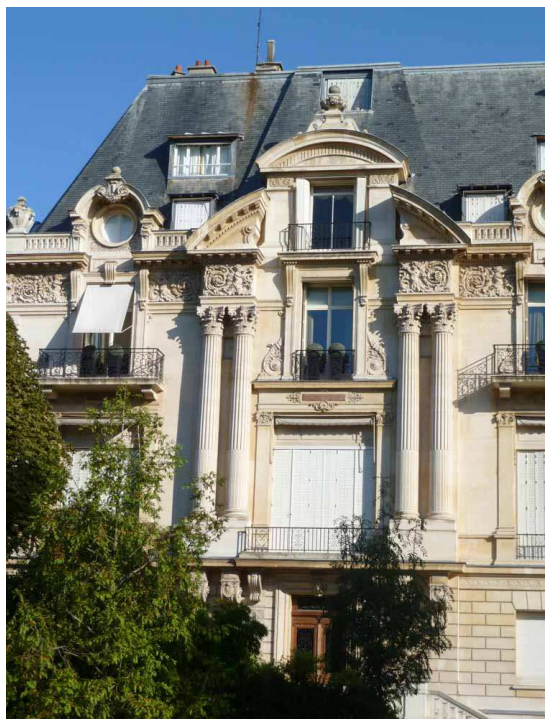
Ceux-ci cherchent pendant l'entre-deux-guerres une voie intermédiaire entre la radicalité du mouvement moderne et les héritiers de la tradition post-haussmannienne.

La monumentalité et la pierre de taille sacrifient au néo-classique encore en vogue dans la bourgeoisie.

La double hauteur des fenêtres, la surdimension du dernier niveau, l'absence d'ornements et la sobriété rigoureuse du bâtiment expriment une certaine concession à la modernité.



66 avenue Foch



Hôtel particulier néo-Renaissance construit par l'architecte Armand Pollet en 1883.

La pente du terrain et l'angle très aigu de la rue Pergolèse avaient amené l'architecte à monter sa construction sur un double rez-de-chaussée pour abriter les services, avec une pointe en triangle que surmontait un jardin d'hiver aujourd'hui disparu.

La façade est marquée par deux paires de colonnes corinthiennes épaulées par de puissantes consoles encadrant deux baies superposées dont l'une repose sur le linteau de l'autre.

Sous l'entablement, court une luxuriante frise de putti et rinceaux.

Un fronton courbe en surmonte un autre semi-circulaire et conclut le décrochement du corps central.

L'ensemble un peu ostentatoire est caractéristique de la surcharge décorative en vogue sous la Troisième République, après la sobriété de style manifestée par le Second Empire.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

CONCERTATION OU RECOURS ?

Depuis sa création, il y a huit ans déjà, la Coordination, a conduit, avec de beaux succès, de nombreux recours devant le Tribunal Administratif, la Cour Administrative d'Appel et le Conseil d'État.

Certaines procédures sont toujours en cours. Ainsi, notre combat pour la sauvegarde de l'hippodrome d'Auteuil n'est toujours pas passé en audience. La ville de Paris, en évitant de répondre aux mémoires de notre avocat, en a profité pour entreprendre et bientôt terminer les travaux.

De même, après un beau succès en première instance, notre recours contre la construction du centre culturel Louis-Vuitton dans le Jardin d'Acclimatation est maintenant devant le Conseil d'État. Certes, ce sujet est hautement politisé, mais les arguments retenus par la Cour Administrative d'appel pour ne pas enterrer ce projet sont tellement « extraordinaires » que... sait-on jamais.



De toute façon, il est très important de montrer que nous sommes toujours très combattifs. Cela nous vaut une certaine reconnaissance et est très précieux pour les dossiers à venir.

Actuellement, notre grand dossier, pour lequel nous consacrons la majorité de nos ressources, c'est, bien sûr, le projet d'extension de Roland-Garros.

Le combat a déjà commencé.

Forts de l'annulation du PLU que nous avons obtenue devant le Conseil d'État, nous avons lancé un recours contre la modification des articles de ce PLU pour les

zones « vertes » et « boisées classées », dont la nouvelle rédaction proposée, que nous dénonçons, est un préliminaire nécessaire au projet de Roland-Garros pour son extension justement dans ces zones protégées.

De même, nous avons attaqué la révision partielle de ce PLU qui est spécifique au périmètre d'extension, notamment pour permettre la couverture des deux principaux courts et l'implantation du Centre National d'Entraînement de la FFT - CNE - sur le stade Georges-Hébert.

Nous sommes aussi opposés aux délibérations de la ville de Paris accordant à la FFT :

- une Convention d'Occupation de Domaine Public - CODP - sur tout le périmètre englobant le jardin botanique des Serres d'Auteuil et le stade Georges-Hébert,
- le droit d'aménager le CNE sur le stade Georges-Hébert.

Il est très important de souligner que, en liaison avec le Collectif Auteuil-les-Princes, nous avons réussi à mobiliser de nombreuses et très importantes associations nationales, dont en particulier les Vieilles Maisons Françaises - VMF - et la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France - SPPEF.

Malgré leur participation aux frais des recours, nous avons besoin de nouvelles et importantes ressources financières, car, avec les permis de construire et de démolir à intervenir, il y aura encore de nombreux autres contentieux à lancer.

Je connais votre intérêt pour nos combats et je suis sûr de votre fidélité. N'hésitez pas à adresser vos dons, à l'ordre de la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » qui vous remettra un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt de 66 % (100 € ne vous coûtent que 34 €).

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Marc Servel de Cosmi
Président de la Coordination
Administrateur de XVI^e Demain

EXTENSION DE ROLAND GARROS DANS LES SERRES D'AUTEUIL

AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Le 22 juin 2012, le commissaire enquêteur, Anita Vendeville Schettino, a remis un rapport, favorable. Nous reproduisons ci-dessous les conclusions figurant en pages 256 et 257. Elle émet cinq réserves et cinq recommandations.

Nos lecteurs ne devront pas se laisser impressionner par cette langue de bois. Ces réserves et ces recommandations sont là pour faire croire à l'utilité des trois mois de concertation organisée par la FFT et des centaines d'avis recueillis au cours de l'enquête.

Révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme secteur Roland Garros E11000008/75 Rapport du commissaire enquêteur

En considérant les observations recueillis lors de l'entretien du commissaire enquêteur avec de M. Gilbert YSERN, Directeur Général de la FFT

Sur le fond de l'enquête :

En considérant les avis des personnes publiques associées énoncés lors de la réunion de l'examen conjoint du 9 décembre 2011,

En considérant les commentaires et avis techniques établis par la Ville de Paris en réponse aux observations du public,

En considérant que le projet à été reconnu d'intérêt général au titre des enceintes sportives par le Conseil de Paris par délibération des 11 et 12 juillet 2011

En considérant que le Conseil de Paris a pris acte de la procédure de révision simplifiée pour un projet répondant aux dispositions du code et délibéré sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation par délibération du 28, 29,30 mars 2011

En considérant que le Conseil de la Mairie du 16^{ème} arrondissement a pris acte de la procédure de révision simplifiée pour un projet répondant aux dispositions du code et délibéré sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation par délibération du 14 mars 2011

En considérant que le projet de révision simplifiée du PLU est compatible avec l'ensemble des dispositions des documents supra-communaux qui régissent l'aménagement du territoire,

En considérant que le projet de révision simplifiée e du PLU est globalement compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF),

En considérant que le projet de révision simplifiée du PLU respecte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lui-même compatible avec le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France approuvé en 2000,

Considérant que le fond du projet et l'intention de la révision simplifiée du PLU répondent à la notion d'intérêt général et garantissent la réalisation d'un projet cohérent par sa démarche et ses objectifs, dans le respect des enjeux environnementaux et patrimoniaux du site.

Mais considérant également que si le projet de révision du PLU est conforme à la procédure prescrite par le Code de l'Urbanisme sont apparus certains manquements divers qu'il conviendra de corriger:

Révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme secteur Roland Garros E1100008/75
Rapport du commissaire enquêteur

En conséquence des considérations qui précèdent
Je donne un AVIS FAVORABLE au projet de REVISION SIMPLIFIEE du PLU de Paris, sur le site Roland Garros, soumis à enquête publique,
Avec cinq réserves et cinq recommandations.

Les CINQ RESERVES* sont les suivantes :

*l'avis est considéré défavorable tant que les réserves ne sont pas levées.

La réserve n°1: relative au périmètre variable du jardin des Serres d'Auteuil

est d'officialiser, au moyen d'un avenant à la CODP signée par la FFT, l'exclusion d'accès aux serres historiques de Formigé et à la grande pelouse devant celles-ci.

La réserve n°2 relative à l'avenue Gordon Bennett

est d'officialiser, au moyen d'un avenant à la CODP signée par la FFT, la durée de privatisation de l'avenue Gordon BENNETT à six semaines par an. Le reste de l'année, l'avenue sera totalement accessible aux véhicules et aux piétons.

La réserve n°3 relative à la demande de concertation du public

est de créer un comité de suivi, composé par les associations agréées, la FFT, la Ville de Paris, la Ville de Boulogne Billancourt qui prolongera la concertation dans le cadre des prochaines phases du projet, y compris durant le chantier.

La réserve n°4 relative à la HMC de la parcelle George Hebert

Est d'inclure dans la révision simplifiée en cours sur l'emprise du CNE, la hauteur maximale des constructions (HMC) à 21 mètres.

La réserve n°5 relative à l'article U.V.10

est de laisser à 18 mètres la hauteur maximale des constructions du cours Susanne Lenglen.

Les CINQ RECOMMANDATIONS sont les suivantes :

La recommandation n°1 relative à la Ville de Boulogne-Billancourt

Est de renforcer le partenariat entre la ville de Paris et la ville de Boulogne-Billancourt et d'inviter cette dernière régulièrement aux séances de travail du comité de rédaction du « Cahier d'utilisation du jardin des Serres d'Auteuil ».

La recommandation n°2 relative aux problèmes de trafic

est de relancer l'action du Comité de Suivi relatif au problème de trafic et circulation présidé par le Préfet de Police en intégrant tous les acteurs institutionnels concernés afin que soit renforcée et accélérée la concertation sur les problèmes liés au trafic, au stationnement, aux transports en commun et au flux de circulation pour le pôle sportif de la porte d'Auteuil et pour le Stade Roland Garros.

La recommandation n°3 relative à la nouvelle esplanade

est de confirmer l'esplanade des Mousquetaires comme une véritable esplanade plantée et de la laisser en libre accès au public hors période du tournoi.

La recommandation n°4 relative au marché Molitor

est de maintenir le marché forain Molitor, lieux de convivialité du quartier, pendant la période des travaux et après réalisation du C.N.E., dans l'emplacement actuel ou dans les parages immédiats.

La recommandation n°5 relative aux autorisations de construire

est d'inclure le présent rapport, au dossier de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du projet.

Fait à Paris, le 20 juin 2012
 Anita VENDEVILLE SCHETTINO
 Commissaire enquêteur



257

Anita VENDEVILLE-SCHETTINO commissaire enquêteur

Certes il est écrit en tout petits caractères que l'avis est considéré défavorable tant que les réserves ne sont pas levées ; mais ces réserves sont tellement faciles à lever par la FFT et la Ville qu'elles ont dû être convenues avec elles avant d'être émises par le commissaire.

La vraie question que le commissaire aurait dû se poser était : « Pour s'étendre, Roland-Garros doit-il envahir les Serres ou quitter Paris ? »

POURQUOI S'INTÉRESSER À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU A PARIS ?

Parce que l'assainissement représente 38 % de notre facture d'eau !

En 2012, le prix de l'eau potable a baissé de 8 % mais celui de l'assainissement a augmenté de 6 % et ce n'est pas fini.

En 2013, le prix de l'eau restera stable et celui de l'assainissement continuera de croître.

Et parce que la maîtrise du rejet des eaux usées est essentielle pour protéger notre environnement.

L'assainissement est à la charge des communes. A Paris, le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) contrôle l'opérateur public chargé du service de l'eau, Eau de Paris. Il assure l'assainissement, la collecte et le transport des eaux usées jusqu'au réseau du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. Ce SIAAP regroupe trois départements et 180 communes et gère les stations d'épuration.

Suite à l'achèvement du programme de modernisation des équipements d'assainissement, les enjeux concernent aujourd'hui la gestion des eaux usées pour protéger le milieu naturel contre les sources de pollution.

Lancé en 1991, pour un montant total de 660 M€, le programme de modernisation s'est achevé en 2010 avec une réhabilitation des ouvrages visitables et des collecteurs, la rénovation des usines et l'automatisation de la gestion du réseau.

La directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, à l'origine de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ajoute aux missions d'assainissement l'obligation de protéger le milieu naturel.

Deux phénomènes mériteraient d'être pris en compte avec encore plus de diligence :

- **Les boues d'épuration urbaine n'ont pas que des bons côtés.**

Le sous-sol parisien est un véritable gruyère. C'est autour de 1850, grâce au baron Haussmann, que l'assainissement de l'eau s'organise avec un réseau d'égouts de près de 2 500 km de galeries.

Le réseau collecte les eaux usées d'origines diverses (ménagères, industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...) qui charrient des déchets dont une partie se dépose dans les égouts sous forme de sables ou boues dont la quantité ne cesse de s'accroître : 7 747m³ en 2011, + 33 % par rapport à 2010.

Pour les enlever, les techniques mises en place au XIX^e siècle par l'ingénieur Belgrand sont toujours en vigueur.

Le curage des égouts repose sur la force hydraulique : l'eau, non potable, retenue par barrage artificiel, crée lors de l'ouverture d'une vanne un violent courant qui chasse en aval les sables dans des bassins.

Ces sables sont ensuite aspirés et traités pour les 'hygiéniser' et stabiliser la matière organique. On produit

ainsi toute une gamme de boues aux propriétés diverses : boues épaissies, déshydratées, chaulées, compostées... qui servent de lisier en agriculture.

Les bons côtés : la teneur en azote, en phosphore et en oligo-éléments.

Les mauvais côtés : les traces de plomb, nickel, mercure, les micropolluants organiques (antibiotiques, pesticides), les bactéries, les virus qui ne sont pas encore suffisamment détectés.

Une véritable réflexion est nécessaire pour comprendre

d'où vient l'augmentation du volume des boues, mieux détecter les polluants, identifier les sources de pollution et appliquer au final le principe pollueur = payeur.

- **La pollution de la Seine augmente par temps de pluie du fait de rejets d'eaux usées non maîtrisés.**

Historiquement, pour des raisons techniques et de coût de construction, le réseau d'égouts n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas de grandes pluies et d'orages.



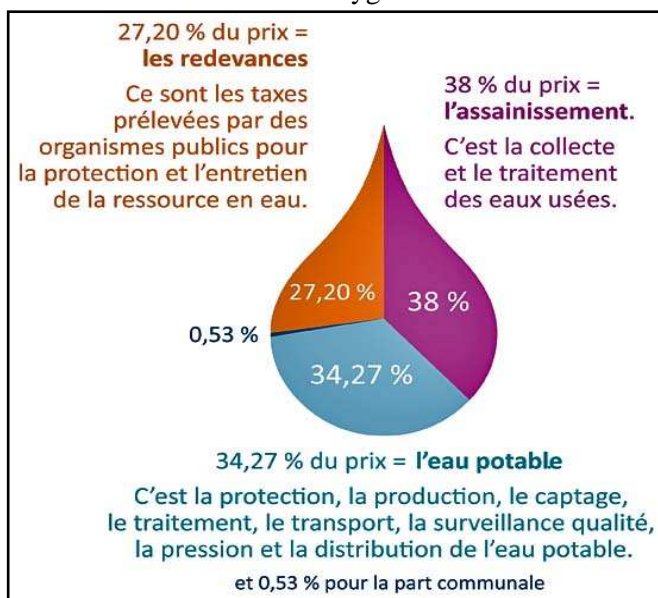
La Seine était donc censée servir d'exutoire lorsque le réseau était saturé. Ce n'est plus admissible aujourd'hui. Par temps de

pluie, le débit total rejeté par les 400 déversoirs qui protègent des inondations l'agglomération parisienne peut être trois à quatre fois supérieur à celui de la Seine.

La pollution déversée provoque une dégradation de la qualité de l'eau. Il faut donc renforcer la sécurité des équipements et améliorer le fonctionnement du réseau pour obtenir un meilleur écoulement des effluents.

Et pourquoi ne pas valoriser ces eaux usées différemment ?

Par exemple en récupérant la chaleur des eaux usées dans les égouts. À suivre une première expérience réalisée fin 2011 pour chauffer le groupe scolaire rue de Wattignies dans le 12^e arrondissement. Celle-ci devrait permettre à terme de couvrir 70 % des besoins de chauffage de l'école.



ASSAINISSEMENT : 850 000 m³ d'eaux usées/ jour

- collectées et transportées par :
 - 2 484 km d'égouts et de galeries annexes
 - 9 usines de pompage (Montebello, Cité, Alma, Watt, Tolbiac, Masséna, Austerlitz, Mazas et Auteuil)
 - 124 bassins de dessablement
- traitées par six usines d'épuration (Marne Aval, Seine Amont, Seine Aval, Seine Centre, Seine Grésillons et Seine Morée)
- le réseau fait office de galerie technique abritant 1 130 km de câbles de fibre optique permettant ainsi à 95 % des Parisiens d'être raccordés au haut débit

PETITE EXCURSION DANS LE MONDE DE L'INCIVILITÉ

En franchissant le seuil de mon immeuble, je manquais me faire renverser par un cycliste qui dévalait l'avenue Mozart, sur le trottoir ; c'est tellement commode, cela descend et c'est à contre-sens de l'avenue. Manifestant mon indignation, je ne recueillis qu'une bordée d'injures et un très vilain geste de la main. Je n'avais plus qu'à admirer cet incivil descendre l'avenue en slalomant entre les piétons et les poussettes d'enfants.

En entamant ma promenade, je constatais que bien des habitants sortaient de leur immeuble avec un sac de déchets qu'ils voulaient déposer dans les poubelles suspendues par la Mairie sur les trottoirs. Malheureusement ces engins ne sont pas toujours regarnis rapidement de leurs sacs. Qu'à cela ne tienne, on dépose son sac sur le trottoir, comme si l'immeuble ne disposait pas de ses poubelles dans la cour ! Un chien pourra venir éventrer le sac pour se nourrir.

Continuant à descendre, j'observais que la plupart des vendeuses étaient sur le pas de leur magasin, un téléphone portable à l'oreille et la cigarette à la bouche. Les mégots jonchaient le sol, bien entendu, et les cartons d'emballage avec force polystyrène attendaient un hypothétique passage des encombrants - s'ils avaient été alertés... (Enlèvement des encombrants appeler 39 75 ou cliquer sur : <http://encombrants.paris.fr/encombrants/jsp/site/Portal.jsp?page=formengine&form=encombrants>.)

Des chantiers de rénovation d'appartement accumulaient tas de gravats, vieux meubles, matelas souillés et pots de peinture sur le trottoir. On fait payer des mises à la décharge au client, mais c'est tellement plus économique que le service de la voirie se charge en réalité de l'enlèvement.

Mon excursion se poursuit à travers des étalages de fleuristes me concédant à regret un étroit passage. Plus loin, il fallait passer entre des motos stationnées régulièrement à la porte de leurs maîtres. La Mairie se flatte d'une baisse de la fréquentation automobile dans Paris, mais elle ne comptabilise pas les motos et scooters. A ce sujet, dans le 17^e arrondissement, on signale à plusieurs reprises des incendies nocturnes de plusieurs dizaines de ces engins : révolte de piétons exaspérés ?



Un groupe de quatre à cinq personnes arrive en face de vous en discutant allègrement et en vous ignorant superbement ; la route vous est barrée. Que faire ? Descendre sur le trottoir, s'arrêter et attendre le passage de ces incivils ou entrer en collision avec eux ? Devinez quelle a été mon option ?

Après cette promenade instructive, je rentrai chez moi, content d'avoir sagement évité pas mal de crottes de chien, quand je m'aperçus qu'un chewing-gum souillait ma semelle gauche, tant pis pour la moquette !

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS

Chaillot - 14 juin 2012

Nuisances liées au chantier de l'extension de l'hôtel Shangri-La : les riverains se plaignent de nombreuses nuisances, dont certaines constituent des infractions au permis de construire : bruit, poussière, pollution par les gaz d'échappement, vibrations, extension de l'emprise de chantier bien au-delà de la zone prévue, travail le dimanche (non autorisé)... La durée prévue de ce chantier est de deux ans et demi, s'ajoutant aux trois ans de travaux de rénovation de l'hôtel. Les riverains souhaiteraient que le chantier soit déplacé côté avenue d'Iéna.

Mme Baldini, Adjointe au Maire du 16^e (environnement), est intervenue auprès du commissariat central et de la Préfecture de Police à la suite des plaintes de riverains. Les entreprises ont été rappelées à l'ordre, mais visiblement aucun progrès n'est à noter.

Mme Rousseau, Adjointe au Maire du 16^e (associations), indique que des contrôles seront effectués très prochainement concernant le respect des horaires et de l'emprise sur la voie publique. Elle propose d'organiser une réunion avec les riverains et les responsables du chantier pour trouver des solutions.

Traversée piéton dangereuse avenue d'Iéna au niveau de la place de l'Amiral de Grasse. La création d'un refuge axial au nord de la place, à la hauteur de la rue de Bassano, pourrait être mise à l'étude, de même que le déplacement du feu de signalisation situé au milieu de la place.

Réaménagement du terre-plein central de la place de l'Amiral de Grasse en espace de jeux pour compléter ceux du jardin de la place des Etats-Unis. Cela semble difficilement envisageable.

Circulation toujours difficile rue Boissière, aux heures d'entrées et sorties des écoles, notamment du fait du comportement des parents d'élèves qui viennent déposer et reprendre en voiture leurs enfants à proximité immédiate de l'école.

Circulation et accès au parking rue Georges-Bizet : le réaménagement de la rue, avec suppression du stationnement côté pair, est prévu, mais ne peut être financé pour l'instant.

Eclairage de la fontaine place Victor Hugo : les nombreux accidents autour du rond-point sont plus liés à des enfreintes au code de la route qu'à un défaut d'éclairage.

Propreté aux abords du Trocadéro : l'enlèvement des graffitis devrait s'améliorer grâce à un nouveau marché passé avec une entreprise de nettoyage.

Aménagement du carrefour Kleber/Copernic/de Belloy/Hamelin à réaliser à l'automne 2012 : le double sens de la rue de Belloy sera supprimé. Le sens de circulation rue Hamelin sera inversé entre l'avenue Kléber et la rue de Galilée.

Dauphine – 20 juin 2012

Sécurité aux abords de l'école St-François-d'Eylau : une mauvaise visibilité rend la traversée de l'avenue dangereuse pour les élèves. Le commissaire central adjoint du 16^e, M. Miniconi, propose la mise en place de contrôles routiers à cet endroit. M. Morin, chargé de mission au cabinet du Maire, indique qu'une réflexion est en cours sur ce problème pour l'ensemble des établissements scolaires de l'arrondissement.

Demande d'installation de ralentisseurs avenue Raymond-Poincaré : ce serait difficile, car la circulation y est trop importante ; mais on peut envisager de déplacer le passage piéton situé à hauteur du n° 60 pour le mettre devant l'église. Même difficulté rue Mesnil du fait de la présence de la caserne des pompiers et parce que la circulation des vélos à contre-sens y est autorisée.

Déménagement de la gendarmerie rues des Sablons et Saint-Didier : cela a libéré des places de parking dans les deux rues.



Avenir du marché Saint-Didier et du centre d'action sociale : la Ville veut maintenir ce marché. Une étude est prévue pour les travaux à réaliser sachant que cela obligera à cesser toute activité commerciale. Les commerçants seront tenus informés par la Ville.

Organisation d'un vide grenier : Mme Rousseau est d'accord, mais pas avenue Henri-Martin, plutôt dans un espace vert, par exemple le square André-Parodi et à condition que les deux conseils de quartier Dauphine et Chaillot s'impliquent.

Les comptes rendus des autres conseils quartiers seront traités dans notre prochaine Lettre.

Pour les comptes rendus détaillés, voir le site : http://x16-mairie16.apps.paris.fr/mairie16/jsp/site/Portal.jsp?page_id=104

PLATEFORME D'AUTEUIL

OÙ EN EST-ON ?

Les recours* contre les permis de construire de Paris Habitat et de la Cogedim sur la plate-forme SNCF de la Gare d'Auteuil ont été examinés à l'audience du Tribunal Administratif le 21 juin dernier.

Le jugement, rendu le 16 juillet 2012, a conclu à l'annulation partielle des permis de construire initiaux délivrés le 29 septembre 2008 et à l'annulation totale des deux permis de construire modificatifs en date du 7 septembre 2011.

Pour les permis de construire initiaux, le Tribunal a retenu un certain nombre d'infractions aux dispositions du PLU, dont la non-conformité des clôtures. Les permis modificatifs ne concernaient que des problèmes mineurs dont, notamment, le stationnement et la sécurité.

Malheureusement, les problèmes de hauteur, d'harmonie architecturale et de densification, ainsi que les problèmes d'alignement et de limites séparatives, n'ont pas été retenus. Plus grave, les questions de co-visibilité et de nivellement du terrain n'ont également pas été prises en compte.



Sauvegarde Auteuil - Bois de Boulogne – SABB - a donc formé aussitôt un recours devant la Cour Administrative d'Appel.

Affaire à suivre...

*SABB, Porte d'Auteuil Environnement et la SCI du 87 Boulevard Suchet : recours examinés conjointement

COURRIER DES LECTEURS

Travaux devant l'ambassade du Cameroun, 73 rue d'Auteuil

« Les riverains de la rue d'Auteuil sont surpris ce matin du 9 Juillet 2012 par des travaux qui consistent en l'implantation d'une grille haute qui va ceinturer l'espace public devant l'Ambassade du Cameroun.

L'empiètement de cette grille va se trouver sur un trottoir assez étroit, la plantation de magnolias sera incluse dans cet enclos, gênant davantage la circulation piétonne importante à cet endroit où les commerces de proximité sont nombreux. Quid de la hauteur de cette séparation ?

Le retour de grille en biais vers le bâtiment sera d'un effet pour le moins curieux. Aucun affichage préalable n'a été fait et nous ignorons si ce chantier appartient à l'Ambassade ou à la Ville, ce qui est sûr c'est qu'il débordera bien - légalement ou pas ? - sur la chaussée publique et que cette importante clôture va créer une disparité peu esthétique avec l'autre jardinière de magnolias symétrique devant le 71 de la rue.

Nous ne savons pas plus à qui incombera l'entretien de la nouvelle zone close qui englobera donc des plantations de la Ville.

En plus d'un secteur depuis longtemps fortement négligé par la voirie, nous constatons qu'en cette période de grande difficulté budgétaire, il y a toujours de l'argent

pour enlaidir les villes ! Les fonds sont bas mais les potelets prennent de la hauteur !

Hubert Chaveton

Travaux de voirie

« Les habitants de l'arrondissement peuvent aussi avoir des motifs de satisfaction : par exemple quand des travaux longtemps attendus sont enfin réalisés.

Dans le nord du 16^e, c'est le cas avec la réfection récente des abords du square Thomas Jefferson. Ils étaient très dégradés, particulièrement autour du monument dédié aux volontaires américains de la Grande Guerre. Le rechargement en terre des allées et des pieds d'arbres, la reprise des bordures de trottoir et des allées en asphalte ont redonné son lustre à cette charmante place des Etats-Unis qui le méritait bien.

Dans le même registre, la réfection de la contre allée du côté pair de l'avenue Kléber, entre la rue de Belloy et le chantier de transformation de l'ancien centre de conférences internationales en hôtel, a été appréciée des riverains.

On regrette simplement que la médiocrité des budgets empêche les services de la voirie d'intervenir plus souvent pour conserver à la capitale son bon état d'entretien. »

Martine Dallemagne

L'association Les Amis du Champ de Mars

vous convie à une conférence-débat sur le thème, le Champ de Mars de la colline de Chaillot à l'école militaire : « la reconnaissance d'un grand site » le mercredi 7 novembre de 18 h à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Palais de Chaillot (métro : Trocadéro)

<http://www.amisduchampdemars.fr/>

FERMETURE DES VOIES SUR BERGES À PARIS

**POUR « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES »,
LA MAIRIE DE PARIS FAIT FAUSSE ROUTE !**



Au travers de cette mesure, c'est un véritable chemin à contre-sens que semble emprunter la municipalité et que dénonce « 40 millions d'automobilistes ».

Un contre-sens économique

« Dérentabilisation » des voies sur berges créées en 1966 afin de fluidifier les déplacements dans Paris intra-muros au moyen d'une voie rapide, investissement lourd mais rapidement justifié par des résultats probants en termes de circulation urbaine.

Un contre-sens écologique

En faisant le choix de réduire les axes de circulation, ce sont 40 000 véhicules supplémentaires par jour qui seront contraints d'encombrer les autres voies, engendrant indubitablement une hausse des émissions carbone.

Un contre-sens social

Les nouveaux aménagements prévoient des temps de parcours officiellement accrus d'environ 20 %, renforçant un clivage entre habitants de Paris intra-muros et ceux des zones urbaines limitrophes.

Un contre-sens touristique

L'image idyllique de berges touristiques et animées relève de l'utopie pendant la majorité des périodes de l'année. Bien au contraire, cette vision d'une capitale dénuée de véhicules, compensée par un afflux de piétons dynamisant les berges, risque fort de se concrétiser par un Paris saturé avec des boulevards encombrés.

Un contre-sens sécuritaire

Si le projet a pour objectif affiché d'accorder plus de liberté aux piétons la journée, la nuit il laissera la place à un autre sentiment, l'insécurité. L'absence de trafic automobile ne fera en effet que renforcer l'isolement des piétons et leur vulnérabilité aux actes éventuels de délinquance urbaine.



Un contre-sens de mobilité urbaine

Dans un contexte de réseaux de transports en commun « hyper-saturés », prendre son propre véhicule résulte d'un choix personnel de mobilité et de liberté de déplacements. Fermer les voies sur berges, c'est faire le choix de sacrifier l'« auto-mobilité » au profit de l'« anti-mobilité » et d'ajouter de la contrainte à la liberté de se déplacer.

Un contre-sens politique

La fermeture à la circulation des voies sur berges entre en contradiction formelle avec le « Grand Paris » qui permettra de fluidifier les déplacements périurbains et de considérer l'agglomération limitrophe comme une entité à part entière solidaire d'un pôle économique et culturel commun.

En bloquant la circulation sur les axes de la capitale, nous allons être les spectateurs d'un engorgement en masse des communes limitrophes dont les équipements, qu'ils soient de stationnement ou routiers, ne permettent pas d'absorber ce flux.

Pour retrouver la totalité du texte et signer la pétition : <http://www.nonalafermeturedesvoiesurberges.com>

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt, Marie Moes, Sylvia Pozzo di Borgo, François Douady, Daniel Mortgat et

Philippe Porté

PHOTOS : F. Douady, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris